



VILLE D'ENSISHEIM
Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

Présents :

M. **HABIG** Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. **KREMBEL** Philippe, **COCQUERELLE** Delphine, **SCHULTZ** Lucien, **GRICOURT-WEBER** Geneviève, **STURM** Christophe, **COADIC** Gabrielle, **TOMCZAK** François, *Adjoint*, **MARETS** Patric, **SOLOHUB MISSLAND** Pierrette, **HEGY** Patrice, **DELACOTE** Rémy, **MISSLIN** Christine, **KRASON** Philippe, **KUHLBURGER** Brigitte, **BECHLER** Philippe, **CARDONER** Anne-Laure, **THIRIET** Emmanuelle, **KHEDIMALLAH** Sabrina, **ELMLINGER** Carole, **SCHMITT** Muriel, **MORITZ** Nicolas, **LAMAS** Damien, **SANJUAN** José, **DIRRENBERGER** Jean-Pierre, **DELEERSNYDER** Ludwig, **HOFFARTH** Catherine, **FISCHER** Gilles, *Conseillers Municipaux.*

Absente excusée : **FUCHS** Evelyne,

Procurations : /

Secrétaire : **M. KREMBEL**, Adjoint au Maire

Présents également : **Mme SAUVE** Marie, Directrice Générale des Services
M..THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint

Presse : *Dernières Nouvelles d'Alsace*
Alsace

Auditeurs : 1

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Tarifs communaux 2016
5. Décision modificative N°1
6. Admission en non-valeur
7. Avance sur subvention au Volley Club d'Ensisheim
8. Attribution de subventions
9. Changement de cocontractant dans le cadre d'un bail emphytéotique
10. Attribution du marché des assurances
11. Adhésion à la plateforme de mutualisation et de valorisation financière des certificats d'économie d'énergie du Département du Haut-Rhin
12. Restructuration de l'école élémentaire Mines les Prés Fleuris : approbation de la phase Avant-Projet Définitif et adoption de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
13. Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur
14. Main levée de droit de résolution
15. Désignation du Président du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
16. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal
17. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre hospitalier de Rouffach
18. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 26 octobre 2015.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

Décision n°25/2015 du 6 octobre 2015 : portant autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignation d'un montant de 260.000 €.

Décision n°26/2015 du 8 octobre 2015 : portant attribution d'une commande de licence supplémentaire destinée au logiciel de gestion Artelisoft pour un montant de 7.458,50 € HT.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain *16 déclarations d'intention d'aliéner* ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 – TARIFS COMMUNAUX 2016

Madame Gabrielle Coadic expose :

Il convient, à compter du 1^{er} janvier 2016, de prévoir la fixation des tarifs proposés des différents services et prestations proposés par la Ville d'Ensisheim.

Aussi, je vous propose de procéder à une actualisation des prix selon le tableau joint. En moyenne, les propositions sont établies selon la variation du coût de la vie.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2015,

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** les nouveaux tarifs communaux, tels que figurant sur la liste ci-jointe.

Point n° 5 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame Gabrielle Coadic expose :

Depuis le vote du budget primitif 2015, et afin d'assurer la mise en œuvre des actions de la collectivité, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses mais également en recettes.

Ainsi, je vous propose de prendre les décisions financières suivantes dans le cadre de la décision modificative n° 1.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il vous est proposé les inscriptions suivantes en dépenses et recettes équilibrées à 27 000 euros :

En euros			
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
60612	Energie-électricité	27 000	
6281	Concours divers (cotisations)	9 000	
62878	Remboursement frais autres organismes	20 000	
64111	Rémunération principale	-20 000	
6558	Autres dépenses obligatoires	-9 000	
7411	Dotation forfaitaire		14 000
74121	Dotation solidarité rurale		13 000
	TOTAL GENERAL	27 000	27 000

Je vous propose d'inscrire la somme supplémentaire de 27 000 euros afin de faire face aux dépenses d'électricité.

Je vous propose de financer cette dépense nouvelle par :

- le bonus sur la dotation forfaitaire de 14 000 euros. Nous avons prévu au budget primitif un produit de 838 000 euros en baisse de 18%, il s'élève finalement à la somme de 852 000 euros ;
- le bonus de 13 000 euros sur les dotations de solidarité rurale et de péréquation. Nous avons prévu au budget primitif un produit de 215 000 euros, il se chiffre au final à la somme de 228 000 euros.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Il vous est proposé les inscriptions suivantes en dépenses et recettes équilibrées à 280 000 euros :

			En euros
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
203106	Etude restructuration EE Mines Prés fleuris	280 000	
2051	Concessions et droits similaires	18 000	
218301	Matériel Bureau et Informatique administration générale	-18 000	
231543	Travaux de voirie	180 000	
231552	Parking piscine	-180 000	
132202	Subvention REGION parking piscine		50 000
1323102	Subvention CD68 62 fenêtres Rasser		12 000
1323111	Subvention CD68 6 TBI		4 000
132315	Subvention CD68 Aménagement promenade des remparts		8 000
13264	Subvention CAF Périscolaire Rasser		25 000
134203	Subvention CD68 piste cyclable Ungersheim/Gare		5 000
16410	Emprunt long terme		176 000
	TOTAL GENERAL	280 000	280 000

Il s'agit d'inscrire au budget le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire Mines « Les Prés Fleuris », qui a été attribué lors de notre conseil municipal du 31 août 2015 pour la somme de 280 000 euros.

Cette somme peut être financée par :

- des subventions qui s'élèvent à la somme de 104 000 euros et qui nous ont été notifiées depuis le vote du budget primitif 2015 ;
- l'inscription d'un montant supplémentaire de 176 000 euros sur le budget affecté à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2015,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet** un avis favorable à la décision modificative ci-dessus.

Point n°6 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Trésorier nous informe qu'il ne peut procéder au recouvrement des titres désignés ci-dessous en raison du motif énoncé, et demande donc l'admission en non valeur pour la somme suivante concernant des loyers non perçus pour un logement communal, rue Jean Rasser.

Titres n° :	Montant	Année	Motif
151	376,51 €	2007	Décédé
152	563,04 €	2007	Décédé
153	503,04 €	2007	Décédé
154	562,88 €	2007	Décédé

Montant restant à recouvrer **2 005,47 €**

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2015,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **fait sienne** la proposition de Monsieur le Maire ;
- les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541.

Point n° 7 – AVANCE SUR SUBVENTION AU VOLLEY CLUB D'ENSISHEIM

Madame Gabrielle Coadic expose :

Le Volley Club d'Ensisheim a sollicité la commune afin d'obtenir une avance sur sa subvention de fonctionnement 2016. En effet, la saison débute en septembre et les subventions nécessaires à l'équilibre du club ne sont versées (Ville et Conseil Général) au mieux qu'à partir d'avril de l'année suivante.

Ce décalage entraîne des problèmes de trésorerie et c'est pourquoi je vous propose de lui verser une avance sur la subvention qui lui sera accordée en 2016. Cette avance représente 70% du montant perçu en 2015 soit 13 489 euros.

Le bénéfice de l'anticipation pourrait aussi être accordé, en cas d'urgence, à des associations ensisheimois qui justifieraient d'un besoin particulier. Il est rappelé qu'il ne s'agit-là que d'avance sur des subventions qui devront obligatoirement être adoptées par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif de l'exercice 2016.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2015,

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- décide de procéder au paiement de l'avance sur subvention ci-dessus.

Point n°8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose :

A/ Stéphanie Bruzzese et Aude Rothenburger présentent leur spectacle « Cruellas » en Avignon et nous sollicite afin de les aider à financer ce projet.

Il vous est proposé de verser une subvention d'un montant de 400 euros.

B/ Je vous propose également de verser une subvention à la FNACA de 500 euros afin de soutenir cette association qui participe aux différentes commémorations et de l'aider à financer une partie de l'achat de plaques commémoratives.

C/ Afin d'aider l'ACADE qui souhaite distribuer des bons d'achat pour la période de Noël et afin de soutenir l'association dans sa volonté de dynamiser le commerce local, je vous propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 3 200 euros.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2015,

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **accorde** les montants de subvention susvisés aux différents bénéficiaires.

Point n°9 – CHANGEMENT DE COCONTRACTANT DANS LE CADRE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur le Maire expose :

La collectivité a régularisé le 28 février 2014 avec la SEMCLOHR un bail emphytéotique d'une durée de 34 ans portant sur une parcelle de terrain d'une superficie totale de 23.04 ares située 1 rue du 6 février et cadastrée section 7 n°3.

Un regroupement est engagé entre Habitats de Haute Alsace et la SEMCLOHR au terme duquel l'intégralité du patrimoine de la SEMCLOHR va être dévolue à Habitats de Haute Alsace au début de l'année 2016.

A cet égard, il nous appartient de délibérer sur le transfert, au profit d'Habitats de Haute Alsace du contrat de bail emphytéotique susvisé régularisé entre notre collectivité et la SEMCLOHR.

Il convient de préciser à ce titre, qu'Habitats de Haute Alsace assurera la continuité de l'exploitation qui était préalablement réalisée par la SEMCLOHR.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **approuve** le transfert du contrat de bail emphytéotique régularisé le 28 février 2014 entre la commune d'Ensisheim et la SEMCLOHR et portant sur une parcelle de terrain d'une superficie totale de 23.04 ares située 1 rue du 6 février et cadastrée section 7 n°3 à compter de la réalisation définitive de l'opération de transmission universelle de patrimoine programmée entre la SEMCLOHR et Habitats de Haute Alsace pour le début de l'année 2016 ;

- **décide** qu'Habitats de Haute Alsace sera purement et simplement substitué à la SEMCLOHR dans l'exécution des obligations et dans le bénéfice des droits résultant de ce contrat ;

- **confère** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tout acte, tel un avenant au contrat de bail emphytéotique, et tous documents, d'effectuer toutes publicité et formalité s'y rapportant, et, plus généralement, de faire le nécessaire en vue d'assurer le transfert du contrat de bail emphytéotique à Habitats de Haute Alsace.

Point n°10 – ATTRIBUTION DU MARCHE DES ASSURANCES

Monsieur Le Maire expose :

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 17 septembre 2015 afin de procéder au renouvellement de nos différents contrats d'assurance. La date limite de réception des offres était fixée au 10 novembre 2015 à 12h00.

Cette consultation se décompose en six lots d'une durée de quatre ans du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

La désignation des lots est la suivante :

- Lot 1 : assurance responsabilité civile
- Lot 2 : assurance protection fonctionnelle
- Lot 3 : assurance protection juridique
- Lot 4 : assurance flotte automobile
- Lot 5 : assurance des dommages aux biens
- Lot 6 : assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL

Au vu du rapport d'analyse présenté par le cabinet Risk Partenaires, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 23 novembre 2015, a procédé au classement des offres selon les critères de choix fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre (40 points)
- Tarification (40 points)
- Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire (20 points)

Lot 1 : assurance responsabilité civile :

1^{er} avec 94.25 points, Smacl pour la formule sans franchise + RCAE (responsabilité civile atteinte environnement) pour la somme de 6 986.47€.

Lot 2 : assurance protection fonctionnelle :

1^{er} avec 83.76 points, Smacl pour la somme de 621.31€.

Lot 3 : assurance protection juridique :

1^{er} avec 87.00 points, Smacl pour la somme de 995.63€.

Lot 4 : assurance flotte automobile :

1^{er} avec 95.00 points, La Parisienne pour la formule 1bis (formule actuelle) + garantie optionnelle Auto Mission pour la somme de 8 040.79€.

Lot 5 : assurance des dommages aux biens :

1^{er} avec 94.00 points, Groupama pour la formule 1 (franchise 500€) + garanties optionnelles bris de machine informatique, expositions temporaires et permanentes pour la somme de 14 240.75€.

Lot 6 : assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL :

1^{er} avec 99.00 points, Groupama pour la formule actuelle pour la somme de 64 180.83€.

Le montant prévisionnel des primes pour l'année 2016 s'élèvera donc à 95 065.78 euros en baisse de 8.65% par rapport au coût 2015.

Il vous est donc proposé d'attribuer les lots ainsi :

Lot 1 : assurance responsabilité civile	Smacl
Lot 2 : assurance protection fonctionnelle	Smacl
Lot 3 : assurance protection juridique	Smacl
Lot 4 : assurance flotte automobile	La Parisienne
Lot 5 : assurance des dommages aux biens	Groupama
Lot 6 : assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL	Groupama

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ensemble de ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

- **décide** d'attribuer les six lots du marché assurance comme indiqué ci-dessus ;
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

Point n° 11 – ADHESION A LA PLATEFORME DE MUTUALISATION ET DE VALORISATION FINANCIERE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire expose :

Afin d'inciter les acteurs publics, notamment les communes, à réaliser des travaux d'économie d'énergie, le Département du Haut-Rhin a souhaité mettre en place une solution contractuelle dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

Il est proposé à la ville d'Ensisheim d'adhérer à la plateforme de mutualisation et de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie en :

- approuvant l'adhésion à la Plateforme de mutualisation et de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mise en place par le Département du Haut Rhin et acceptant les conditions de valorisation des CEE obtenues par le Département du Haut Rhin. Ces conditions sont définies par la Convention Cadre Gestionnaire de mutualisation 3^{ème} période et ses annexes, signées par le Département du Haut Rhin et l'Obligé SIPLEC.
- désignant le référent (Utilisateur) CEE suivant :
 - o Nom : SZABADI
 - o Prénom : Benoît

- Mail : benoit.szabadi@ville-ensisheim.fr.
- Téléphone : 03 89 83 32 21.

Cet utilisateur sera autorisé à accéder à la plateforme de mutualisation et de valorisation des CEE dans les conditions fixées dans le Contrat d'abonnement à la Plateforme CDnergy signé entre le Département du Haut-Rhin et la SCET. Ce contrat est joint à la présente délibération.

- s'engageant à informer la SCET des changements de référent CEE ;
- autorisant M. le Maire ou son Adjoint Délégué à signer :
 - les accords de mise en œuvre de travaux d'économies d'énergie (AMOTEE) selon le modèle annexé à la présente délibération ;
 - les accords de valorisation des travaux d'économies d'énergie (AVATEE) selon le modèle annexé à la présente délibération ;
 - le cadre B des attestations sur l'honneur définis par le dispositif réglementaire des CEE pour les différentes actions d'économies d'énergie réalisées selon le modèle annexé à la présente délibération.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **fait sienne** les propositions ci-dessus ;
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document y afférent.

Point n° 12 – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MINES LES PRES FLEURIS : APPROBATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 août 2015, le Conseil Municipal a validé la désignation du groupement solidaire constitué du Cabinet Jacques KOESSLER Architecture, agissant en qualité de mandataire, et des bureaux CTE, WEST et B2E, en qualité de maître d'œuvre de l'opération de restructuration de l'école élémentaire Mines Les Prés fleuris.

La réhabilitation du bâtiment permettra d'affecter l'ensemble des surfaces comme suit :

- au rez de jardin : les locaux dédiés au service périscolaire (une salle de restauration, un office traiteur, une salle d'activités périscolaires, une salle de réunion), une salle arts plastiques, une salle d'évolution, sanitaires, locaux techniques (chaufferie, tableau électrique général BT,), buanderie, local de ménage, vestiaire personnel et locaux de rangement
- au rez-de-chaussée : quatre salles de classe, une salle pour le RASED, la bibliothèque, le bureau de direction, la salle des enseignants/tisanerie, sanitaires, locaux de rangement, local de ménage
- l'étage 1 : trois salles de classe, la salle informatique, sanitaires, local de ménage et locaux de rangement

➤ l'étage 2 : combles non aménagés

Le planning prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- Dépôt du dossier de permis de construire : mi-décembre 2015
- Installation des bâtiments modulaires : juin 2016
- Désamiantage : Juillet 2016
- Démarrage des travaux : Mi-juillet 2016
- Emménagement dans les nouveaux locaux : Rentrée 2017

Sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2.350.000 € HT (tranche ferme) et 200.000 € HT (tranche conditionnelle), le forfait provisoire de rémunération a été fixé à 232.995,00 € HT soit 279.594,00 € TTC, décomposé comme suit :

<u>Tranche ferme</u> (sur la base d'un montant de travaux de 2 350 000 € HT)		
Mission de base, incluant les études d'Exécution, de Synthèse et de Diagnostic	Taux : 7,77 %	182 595,00 € HT
OPC	Taux 1,2 %	28.200,00 € HT
Dossiers de demande de subvention	Forfait	2.000,00 € HT
Etudes d'approvisionnement énergétique	Forfait	1.500,00 € HT
Etudes thermiques	Forfait	4.000,00 € HT
Relevé du bâtiment existant	Forfait	3.000,00 € HT
Mission CSSI	Forfait	4.700,00 € HT
s/total tranche ferme	Forfait	225.995,00 € HT
<u>Tranche conditionnelle</u> (sur la base d'un montant de travaux de 200.000 € HT)		
s/total tranche conditionnelle		7.000,00 € HT
Total tranche ferme + tranche conditionnelle		232.995,00 € HT

Conformément à sa mission, le groupement a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD). A ce stade, le montant prévisionnel définitif des travaux (tranche ferme) est estimé à 2.396.000 € HT ; la tranche conditionnelle reste inchangée.

Ce coût correspond à une augmentation de 1,93 % par rapport au montant prévisionnel des travaux (tranche ferme) fixé au départ à 2.350.000 € HT. Cette augmentation comprend des travaux supplémentaires de désamiantage, de la mise en place d'un plancher chauffant au rez de jardin et le remplacement à neuf de l'ensemble des radiateurs demandé par le maître d'ouvrage, pour un montant de 46.000,00 € HT.

Considérant les études au stade Avant-Projet Définitif (APD) et le montant prévisionnel définitif des travaux (tranche ferme) évalués à 2.396.000 € HT, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'une part, valider les études d'Avant-Projet Définitif, telles que présentées
- d'autre part, adopter l'avenant n° 1 fixant de la rémunération définitive du maître d'œuvre, comme suit :

<u>Tranche ferme</u> (sur la base d'un montant de travaux de 2 396 000 € HT)		
Mission de base, incluant les études	Taux : 7,77 %	186 169,20 €

d'Exécution, de Synthèse et de Diagnostic		HT
OPC	Taux 1,2 %	28.752,00 € HT
Dossiers de demande de subvention	Forfait	2.000,00 € HT
Etudes d'approvisionnement énergétique	Forfait	1.500,00 € HT
Etudes thermiques	Forfait	4.000,00 € HT
Relevé du bâtiment existant	Forfait	3.000,00 € HT
Mission CSSI	Forfait	4.700,00 € HT
s/total tranche ferme	Forfait	230.121,20 € HT
<u>Tranche conditionnelle</u> (sur la base d'un montant de travaux de 200.000 € HT/inchangée)	Forfait	7.000,00 € HT
s/total tranche conditionnelle		7.000,00 € HT
Total tranche ferme + tranche conditionnelle		237.121,20 € HT

L'avenant n° 1 porte également sur le remplacement de l'article 2.2.3. "Cautionnement " du CCAP par : "Le Maître d'œuvre est dispensé de cautionnement. Aucune retenue de garantie ne sera appliquée sur ses honoraires", étant précisé que le solde définitif du marché honoré un an après le parfait achèvement des travaux.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **Approuve** le projet de restructuration de l'école élémentaire Mine Prés fleuris au stade de la phase Avant-Projet Définitif (APD), tel que présenté,
- **Approuve** le montant de rémunération du groupement solidaire constitué du Cabinet Jacques KOESSLER Architecture, agissant en qualité de mandataire, et des bureaux CTE, WEST et B2E , fixé à 237.121,20 € HT, soit 284.545,44 € TTC, conformément au tableau de répartition des honoraires ci-joint,
- **Accepte** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de restructuration de l'école élémentaire Mines Les Prés fleuris, et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- **Précise** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal au compte n° 203106 (opération 111).

Point n°13 – CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR

Monsieur le Maire expose :

La Société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage automatisé permettant de relever à distance les consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite l'installation sur des points hauts de concentrateurs sur le ban communal d'Ensisheim. Par la suite, GRDF procédera au remplacement des compteurs de gaz existants par de nouveau compteur de type Gazpar.

Je vous propose de m'autoriser à signer avec GRDF la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur (ci-jointe).

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention sus-visée.

Point n°14 : MAIN LEVEE DE DROIT DE RESOLUTION

Monsieur le Maire expose :

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la ville concernant la **SCI ADPC 68** concernant la vente des biens cadastrés section 92 n°142/25, d'une superficie de 164.05 ares de sol faisant l'objet d'une acquisition par la **SCI Lucie**.



Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution intitulé comme suit :

AMALFI C2008GUE002320 – Dépôt du 22/04/1987 – droit à la résolution de la vente au profit de la Ville d'Ensisheim, conformément à l'acte constitutif du 10/03/1987.

Il est également inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de disposer intitulé comme suit :

AMALFI C2008GUE002321 – Dépôt du 22/04/1987- Restriction au droit de disposer découlant d'une interdiction d'aliéner et de vendre au profit de la Ville d'Ensisheim, conformément à l'acte constitutif du 10/03/1987.

Les conditions fixées dans l'acte de vente du 10 mars 1987 n'ayant plus de raison d'être, le bâtiment ayant été construit, il est demandé à la Ville d'Ensisheim

- de consentir la décharge pleine et entière à Monsieur le Juge du Livre Foncier qui opérera la radiation ;
- de consentir mention partout où besoin sera, requérir la délivrance de tout certificat ;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, substituer et généralement faire le nécessaire.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **autorise** Monsieur le Maire à donner mainlevée pure et simple et consentir à la radiation définitives du droit de résolution et du droit de disposer découlant d'une interdiction d'aliéner et de vendre inscrits au profit de la commune d'Ensisheim à charge de la parcelle ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à signer toute procuration aux fins de mainlevée desdites inscriptions au profit de tous clercs de l'Office notarial d'Ensisheim.

Point n°15 - DESIGNATION DU PRESIDENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

M. Le Maire expose :

Suite à l'adoption, le 7 décembre dernier, du règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) lors de sa réunion d'installation, il a été décidé que son président sera désigné parmi les membres de l'organe délibérant.

Ainsi, la délibération du 15 septembre 2014 instaurant la parité numérique entre les représentants du personnel et ceux de la collectivité, la fonction de président reviendrait donc à l'un des membres des représentants de la collectivité afin de maintenir ce paritarisme.

Aussi, est-il proposé que M Philippe KREMBEL soit désigné(e) en qualité de Président du C.H.S.C.T.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

- désigne M Philippe KREMBEL en qualité de président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Point n°16 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

VU la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le préfet du Haut-Rhin devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 9 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que selon la procédure définie par le Code Général de Collectivité Territoriales (art. L. 5210-1-1), les collectivités territoriales ont un délai de deux mois à compter de la notification pour donner leur avis sur le projet de SDCI ;

CONSIDERANT que la Communauté de Commune Centre Haut-Rhin dont est membre la commune est concernée par la mesure 4 de fusion dans le projet de schéma ;

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
Par 26 voix pour, 2 abstentions (Catherine HOFFARTH, Gilles FISCHER)*

- **Donne un avis favorable** à la mesure 4 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (fusion Communauté de Communes Centre Haut-Rhin et Communauté de Communes Essor du Rhin) transmis par le Préfet par courrier du 12 octobre 2015 réceptionné le 14 octobre 2015.

Point n°17 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de mise à disposition de locaux de la maison Mosmann signé le 1^{er} juillet 2004 entre la Ville d'Ensisheim et le Centre Hospitalier de Rouffach (CHR) pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'article 8 intitulé « charges » afin de prendre en compte au 1^{er} janvier 2016 la modification suivante : le coût de l'approvisionnement en gaz du bâtiment communal Maison Mosmann ayant toujours été honoré directement par la Ville, il y a lieu de prévoir dans la convention de mise à disposition que les dépenses afférentes (comptabilisées par un compteur calorifique spécifique aux locaux occupés par le CHR) soient facturées par la Ville au CHR ;

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **Autorise** M le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux de la Maison Mosmann au profit du Centre Hospitalier de Rouffach (CHR) ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint clôt la séance à 20 heures 35 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune
d'Ensisheim de la séance du 14 décembre 2015**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Tarifs communaux 2016
5. Décision modificative N°1
6. Admission en non-valeur
7. Avance sur subvention au Volley Club d'Ensisheim
8. Attribution de subventions
9. Changement de cocontractant dans le cadre d'un bail emphytéotique
10. Attribution du marché des assurances
11. Adhésion à la plateforme de mutualisation et de valorisation financière des certificats d'économie d'énergie du Département du Haut-Rhin
12. Restructuration de l'école élémentaire Mines les Prés Fleuris : approbation de la phase Avant-Projet Définitif et adoption de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
13. Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur
14. Main levée de droit de résolution
15. Désignation du Président du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
16. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal
17. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre hospitalier de Rouffach
18. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		

Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal		
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		
Sabrina KHEDIMALLAH	Conseillère municipale		

Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	Excusée	
Jean-Pierre DIRRENBERGER	Conseiller municipal		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale		
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		